

LE RENOUVEAU DU BASSIN MINIER



L'EXPERTISE DES GRANDES MUTATIONS



SYLVAIN ROBERT

Président de la Communauté d'agglomération Lens-Liévin

Reconversion de friches minières en équipements culturels majeurs ou en centres de recherche dédiés au développement durable, renaturation de nombreux terrils, restauration de zones humides, intégration du tissu urbain dans une trame verte et bleue... les chantiers de reconquête du territoire réalisés au cours des dernières décennies, ne sont qu'un avant-goût de ce qui attend l'agglomération de Lens-Liévin dans les prochaines années.

La mise en oeuvre, depuis l'an dernier, du programme d'actions élaboré dans le cadre du Contrat d'engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (État, Région, Départements du Nord et du Pas-de-Calais, intercommunalités, Caisse des Dépôts et Consignations...), constituera l'un des plus vastes chantiers de rénovation de l'habitat, de transformation urbaine, de redynamisation économique et de revitalisation sociale que la France ait pu imaginer depuis plus de quarante ans.



200 M€

INVESTISSEMENT

C'est le montant consacré au contrat ERBM par l'Etat, les Agglomérations, le Département et la Région.

RENOUVEAU DU BASSIN MINIER UNE DYNAMIQUE INNOVANTE

A la suite du rapport Subileau publié en Janvier 2017, un Contrat Partenarial d'Intérêt National (CPIN aujourd'hui ERBM) pour le renouveau du Bassin Minier a été signé le 7 mars 2017 à Oignies. Il donne la priorité à la réhabilitation et à la restructuration de l'habitat afin d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Cet Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier représente une opportunité exceptionnelle pour accélérer le volume et la qualité des réhabilitations par le bailleur, de façon concertée et intégrée avec les collectivités et l'Etat. Ainsi, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) est signataire de l'ERBM avec les 7 autres EPCI du Bassin Minier, le Département, la Région et l'Etat. La démarche ERBM a vocation à initier des projets qui traitent des ambitions suivantes :

- Logement des cités minières
- Centralités urbaines
- Transport
- Croissance verte
- Développement du tourisme
- Activité économique et accès à l'emploi
- Accompagnement des populations
- Améliorer la santé des habitants



1800

FOYERS

C'est le nombre de logements en cours de rénovation sur la période 2018-2020.



28

CITÉS MINIÈRES

C'est le nombre de cités minières concernées par l'ERBM sur 10 années.

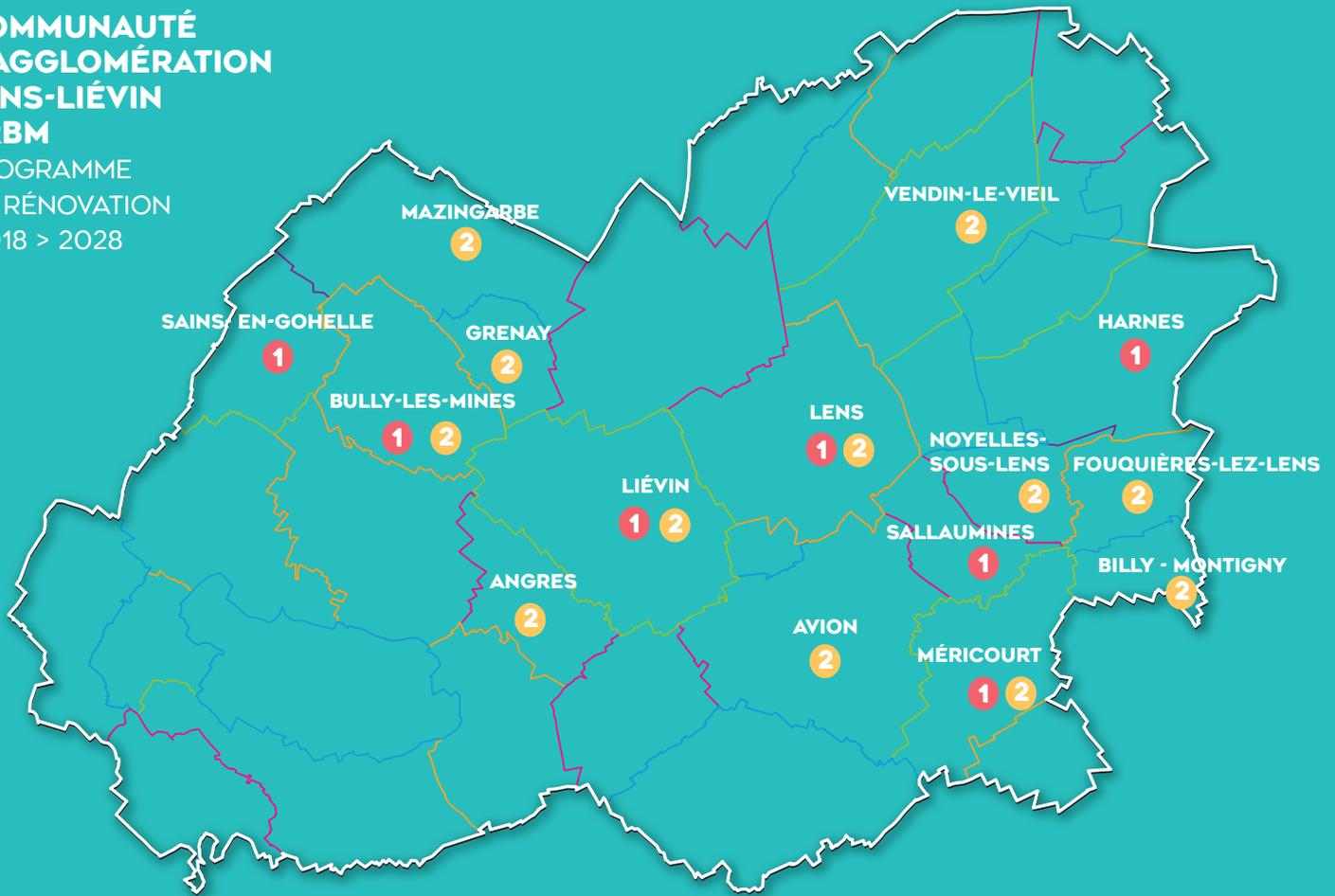
FRANCOIS LEMAIRE

Vice-Président de la CALL

En charge de l'Habitat et du Foncier



La reconquête des Cités minières inscrite dans l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier se déploie sur notre territoire avec un accompagnement financier annuel de la Communauté d'agglomération à hauteur de 3 M€. Inscrite dans une dynamique de Troisième Révolution Industrielle, la CALL accompagne les démarches de rénovation énergétique, de restructuration et de résidentialisation des logements. Cette mobilisation se formalise également par le co-financement à hauteur de 50% des études urbaines de 8 des 10 cités retenues dans le cadre de la programmation 2018-2020. Aux côtés de l'Etat et des autres collectivités locales, la CALL est un acteur essentiel et engagé de cet ambitieux chantier de rénovation de notre archipel vert.



1 Phase 1 / 2018-2020

2 Phase 2 / 2020-2028

2018/2028 UNE PROGRAMMATION DECENNALE LA RÉNOVATION, C'EST PARTI !

La programmation du contrat ERBM s'effectue sur 10 années et a débuté en 2018 par une première phase qui s'achèvera en 2020. La seconde tranche se terminera en 2028. La CALL et les bailleurs sociaux SIA et Maisons et Cités ont identifié 10 cités minières inscrites au plan triennal ERBM 2018/2020 :

- Ilôt Parmentier et Cité 4 / Lens (Maisons et Cités),
- Cité des Genettes / Liévin (SIA),
- Cité des Alouettes/Bully-les-Mines (Maisons et Cités),
- Cité 4/11 et Cité 5/Sallaumines (Maisons et Cités)
- Cité Bellevue Ancienne/Harnes (Maisons et Cités),
- Cité 10 de Béthune/Sains-en-Gohelle (Maisons et Cités),
- Cité du Parc et Cité de la Croisette Méricourt (SIA)

Pour la période 2020/2028, la liste des cités concernées et définies par les communes, la CALL et le bailleur Maisons & Cités est la suivante :

- Cité du Transvaal/Fouquières-lez-Lens
- Cité Anchin/Noyelles-sous-Lens
- Cités N°5 de Béthune et Cité N°11 de Béthune/Grenay
- Cité du Bouvier/Avion
- Cité de Souchez/Angres
- Cité N°10/Vendin-le-Vieil
- Cité 4-5 Sud / Méricourt
- Cités N°14 Est et N°2 de Lens/Lens
- Cité Piérard/Méricourt et Billy-Montigny
- Cité des Brebis et Cité N°2 de Béthune/Bully-les-Mines et Mazingarbe
- Cités des Petits Bois, 2-5 de Calonne, de la Plaine, Saint-Albert et de Riaumont/Liévin

Ci-dessous les aides financières de la CALL conformément à la délibération cadre du 5 octobre 2018 relative à l'ERBM. L'intervention communautaire sera d'un montant maximum de **8000€ par logement** réparti comme suit :

	Montant maximum de subvention	Modalités de versement	
1. Etiquette énergétique : C certifié	2 000€	50 % ordre de service	50 % déclaration d'achèvement de travaux
2. Autoproduction d'énergie (équivalence de 1Kwc / logement pour l'ensemble de l'opération)	4 000€ (plafonné à 80% du coût engendré)	50 % OS	50 % DAT
3. Clause insertion et/ou formation à 7% ou plus	2 000€	0 % OS	100 % DAT
4. BBC Rénovation 104 kWh/m ² an	3 000€ (bonus de 1000€ en sus de l'atteinte de la classe C)	50 % OS	50 % DAT
5. Traitement des abords et façades	2 000€	50 % OS	50 % DAT
6. Opérations de restructurations très lourdes (réorganisation lourde du logement)	2 000€	50 % OS	50 % DAT

Modalités d'instruction des aides communautaires

COPIL ERBM Etat

Instances et Participants :

Compétences :

<p>COPIL CALL ERBM Pilote : Sylvain ROBERT</p> <p>Elus : François LEMAIRE, Laurent DUPORGE, Alain BAVAY, Alain ROGER, Jean-François CARON, Daniel KRUSZKA Techniciens de la CALL Partenaires de l'ERBM associés de façon spécifique</p>	<p>Pilotage général de la démarche ERBM</p> <p>Validation du cadre d'intervention, Validation annuelle des sites sélectionnés et suivi du PPI, Audition des Maires et du bailleur pour présenter le plan global de la cité, Validation des demandes de subvention</p>
<p>COTECH CALL ERBM Pilote : Chef de projet ERBM</p> <p>Services associés de la CALL Partenaires de l'ERBM associés de façon spécifique</p>	<p>Préparation des COPIL et comités de suivi Relations avec les partenaires internes et externes</p>
<p>Comité de suivi technique et politique ville Pilote : Maire commune concernée</p> <p>Elus locaux Techniciens : chef de projet CALL, équipe Projet Ville, ERBM, bailleurs et partenaires.</p>	<p>Définition de la stratégie locale Pilotage et suivi du projet local</p>

VOS INTERLOCUTEURS

■ Délégation Interministérielle pour le Renouveau du Bassin Minier

Alain NEVEÛ – Délégué Interministériel
pour le Renouveau du Bassin minier
alain.neveu@hauts-de-france.gouv.fr

Claire KASZYNSKI - Adjointe du Délégué Interministériel
Kaszynski.Claire@pasdecals.fr

Serge BOUFFANGE – Adjoint du Délégué Interministériel
serge.bouffange@hauts-de-france.gouv.fr

Thérèse PLACEK - Directrice de Projet – Habitat-Aménagement
therese.placek@hauts-de-france.gouv.fr

Hassan BATHANI - Directeur de projet
Enfance-Jeunesse-Cohésion Sociale
Bathani.Hassan@pasdecals.fr

Nicolas METTA - Directeur de projet Développement économique
nicolas.metta@hautsdefrance.fr

Jean Philippe DE OCHANDIANO, Directeur de projet
Insertion-Emploi-Formation
jeanphilippe.deochandiano@lenord.fr

Laure LEWILLE – Assistante de la Délégation
pour le Renouveau du Bassin Minier
laura.lewille@hauts-de-france.gouv.fr

■ Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Fanny BULLAERT - Directrice Politique de la Ville et de l'Habitat
fbullaert@agglo-lenslievin.fr

Bernadette SELLIEZ - Chef de projet ERBM
bselliez@agglo-lens.lievin.fr

Alexis JOSEPH - Chargé de mission ERBM
ajoseph@agglo-lenslievin.fr



21, RUE MARCEL SEMBAT
BP65 - 62302 LENS CEDEX
TÉL. 03 21 790 790
AGGLO-LENSLIEVIN.FR